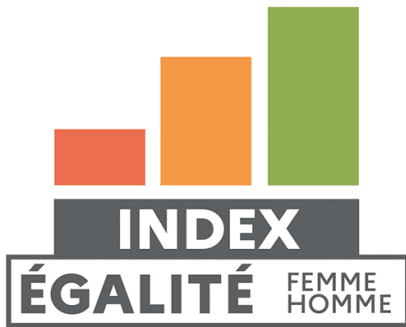


Résultats index de l'égalité professionnelle en Corse

au 6 mars 2025



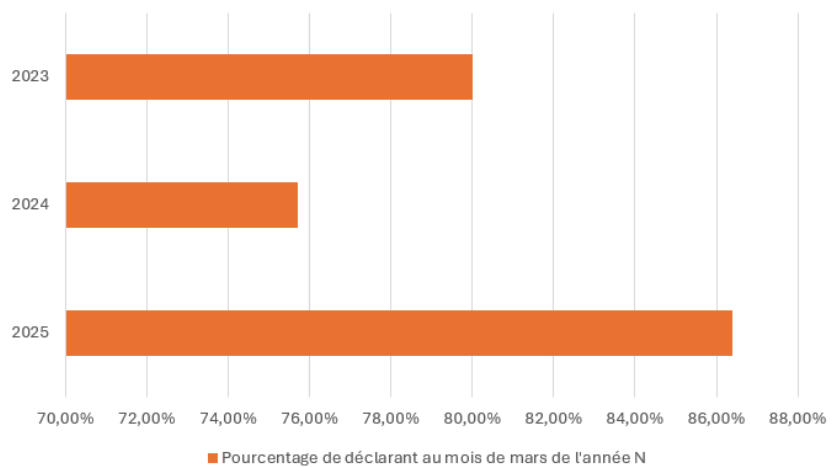
Les entreprises et UES d'au moins 50 salariés doivent publier chaque année, **au plus tard le 1er mars**, leurs résultats à l'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Taux de déclarants

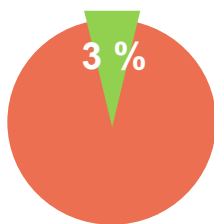
Au 6 mars 2025, **86,4 %** des entreprises assujetties ont déclaré leur index en Corse

contre 80,8 % au niveau national

Le taux de déclarants est de 10 points supérieur à celui observé au 1er mars 2024



Notes obtenues



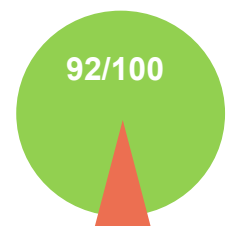
3% des entreprises ont obtenues la note maximale de 100

97 % des entreprises (dont l'indice est calculable) ont obtenu une note supérieure à 75/100

N.B. En cas de score inférieur à 75 points, l'entreprise a l'obligation de mettre en place des mesures correctives pour résorber ces écarts dans un délai de 3 ans

En 2025, la note moyenne obtenue est de **92/100**, soit la même note que celle observée en 2024.

→ contre 88/100 au niveau national



Focus sur 2 indicateurs

Retour congés maternité

Indicateur en légère baisse :

12

contre 13/15 en 2024



7 entreprises ont obtenu la note de 0

Cela signifie qu'au moins 1 salariée revenue de congé maternité n'a pas bénéficié des augmentations générales ainsi que de la moyenne des augmentations individuelles intervenues dans l'entreprise durant la durée du congé

Parité dans les 10 meilleures rémunérations

Indicateur constant :

6/10

contre 6/10 en 2024



21 entreprises ont obtenu la note de 0

Cela signifie que ces entreprises ont moins de 2 femmes dans les 10 meilleures rémunérations